



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## Liminaire CSE Malakoff du 19 juin 2025

Les formations dispensées, tardives et incomplètes, et réalisées sans conditions réelles d'exercice relèvent davantage de **l'improvisation** que d'un véritable accompagnement.

La régie du siège et la loge de maquillage restent inachevées, des outils sont encore non connectés, et les techniciens doivent se projeter sur des systèmes qu'ils ne peuvent ni tester ni maîtriser. Dans ces conditions, toute prise en main ou montée en compétence devient non seulement illusoire, mais également risquée.

L'exemple de la formation à l'application « Aximmétrie » en est révélateur : deux jours seulement pour les techniciens de Malakoff contre cinq en région. Cette différence témoigne d'une précipitation problématique.

Au-delà de ce cas précis, c'est l'ensemble des techniciens de Malakoff qui est concerné : matériel indisponible, organisation floue, absence de cadre précis pour les futures missions.

À quelques jours du déménagement, les deux OPV concernés ne sont pas en capacité d'assumer les fonctions d'ingénieur vision et de pupitreur.

JUIN 2025

Par ailleurs, la demande de signature d'avenants à des contrats qui ne sont ni présentés ni discutés, **crée une insécurité professionnelle et juridique inacceptable.**

SUIVEZ-NOUS SUR



 [CFDT-FTV.FR](https://www.cfdt-ftv.fr)

Une formation reposant sur la simple visualisation mentale, faute d'équipements fonctionnels, ne saurait être considérée comme une véritable méthode.

### Nous demandons :

- Le prolongement et l'adaptation des formations, dans des conditions techniques viables.
- L'accompagnement systématique des salariés, notamment lors des émissions zéro, par des formateurs ou techniciens expérimentés, jusqu'à ce qu'ils soient réellement autonomes.
- Le gel de toute signature d'avenant tant que les missions ne sont pas clairement définies et les outils pleinement opérationnels.
- Nous demandons le report de la mise en exploitation prévue au 25 juin, tant que les conditions techniques, organisationnelles et humaines ne sont pas réunies.

**Pour rappel, la régie de Malakoff reste pleinement fonctionnelle, tandis que celle du siège est toujours en chantier.** Aucun impératif de calendrier ne justifie une telle précipitation, d'autant que le site de Malakoff n'est toujours pas vendu.



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

Nous rappelons que la direction s'était engagée à ne pas opérer le déménagement sans garanties concrètes sur la préparation des outils, la formation des équipes et la capacité opérationnelle des régies.

En outre, nous rappelons que l'article L4121-1 du Code du travail impose à l'employeur de garantir la santé et la sécurité des salariés, ce qui inclut la formation et la mise à disposition de moyens adaptés. En l'espèce, les conditions actuelles ne répondent pas à ces obligations. **La direction engage donc sa responsabilité en cas d'incident résultant de cette organisation précipitée.**

**Dans ce contexte, nous vous demandons de respecter vos engagements pris et de suspendre la bascule tant que ces garanties ne sont pas réunies.**

La responsabilité de tout incident à l'antenne ne saurait être imputée aux équipes opérationnelles.

Merci de nous informer rapidement des mesures que vous comptez mettre en œuvre.

JUIN 2025

SUIVEZ-NOUS SUR



[Vos Délégués syndicaux centraux](#)

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : 01 56 22 88 21 - [cfdtgroupe@francetv.fr](mailto:cfdtgroupe@francetv.fr)